

service, on estime que 59% proviennent d'exportations vers les États-Unis. Sur les importations canadiennes de 19,2 milliards de dollars de services en 1984, on estime que 61% provenaient des États-Unis. Les exportations de services aux États-Unis par le secteur privé se sont chiffrées à 2,400 millions de dollars en 1984.

QUESTIONS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES

Auteur: Consommation et Corporations
Canada Direction de la recherche stratégique
le 20 août 1985

Description

Ce document fournissait des données de base ainsi que des évaluations préliminaires à propos des questions de propriété intellectuelle qui sont pertinentes pour les négociations commerciales bilatérales canado-américaines.

Conclusions

Une protection plus ferme de la propriété intellectuelle au Canada n'entraînera pas nécessairement de changements dans le modèle des échanges commerciaux canado-américains, mais elle assurera une certaine rémunération aux titulaires de droits d'auteur, dont la plupart résident aux États-Unis.

Les Américains voudront probablement soulever un certain nombre de questions de propriété intellectuelle au début des négociations bilatérales. Du côté canadien, la seule question concernera l'article 337 du tarif américain de 1974 (U.S. Trade and Tariff Act), bien que l'on puisse prétendre que les effets de cet article sur les intérêts économiques canadiens sont plutôt limités.

Si les pourparlers sur le commerce devaient porter sur une intégration plus poussée des deux économies, il faudrait éliminer la question de la propriété intellectuelle comme